

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 30 Mars 2017

---

---

### PROCES VERBAL

---

---

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. COSNIER, Mme COUSTENOBLE, M. BOUMARAF, Mme MAAREK-LEMARIE, M. FILLIAU, Mme VENGEON, M. BENOIS, M. MOTTEAU, MM. MARTINEAU, POTTIER, Mme SUREDA, MM. VAGNER, ROUSSEAU, LEGENDRE, ROMIEN, Mme DE MONTETY, M. PLOT, Mme CHOMIENNE, M. GARCIA, Mmes GALINAT, PAVIE, M. BOUCHER.

M. CLEMOT, Trésorier municipal.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme ASSASSI qui a donné pouvoir à Mme COUSTENOBLE  
Mme BOURMEAU qui a donné pouvoir à Mme MAAREK-LEMARIE  
Mme MAYET  
Mme RIGOREAU qui a donné pouvoir à M. BOUMARAF  
M. POIRIER qui a donné pouvoir à M. COSNIER  
M. PEANO qui a donné pouvoir à M. GARCIA  
M. BONNAMY qui a donné pouvoir à Mme PAVIE

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de Conseillers présents : 22  
Nombre de Conseillers votants : 28

Mme MAAREK-LEMARIE est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 Mars 2017

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2017 à 19 heures, salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire.

### **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES** **DES 6 FEVRIER et 1<sup>er</sup> MARS 2017**

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux des séances des 6 février et 1<sup>er</sup> mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

#### **EMPLOI**

M. le Maire rappelle les chiffres :

- ➔ 550 demandeurs au 15/02/2017 (296 hommes, 254 femmes)
- ➔ 536 demandeurs au 16/03/2017 (284 hommes, 252 femmes)

M. COSNIER procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des questions sont à ajouter.

## **INFORMATIONS :**

### **Compte-rendu d'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire**

Aucune information à communiquer.

## **1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2016** **DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL** **VILLE – LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Sur proposition de M. le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2016 de la Ville, lotissement du Four Brûlé, panneaux photovoltaïques, dressés par M. Stéphane CLEMOT, Receveur Municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2016.

**La délibération suivante est prise :**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

*- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.*

## **2 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE** **POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ELIT M. Nordine BOUMARAF, Adjoint, en qualité de président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2016.**

### **3 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA VILLE**

Arrivée de M. PLOT.

Mme COUSTENOBLE donne lecture du compte administratif 2016 examiné en commission générale de fonctionnement le 13 mars 2017 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des écritures retracées dans la section de fonctionnement :

	<b>Réalisations</b>
DEPENSES	6 150 324,85 €
RECETTES	6 262 760,53 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	615 962,71 €
<b>EXCEDENT CUMULE 2016</b>	<b>728 398,39 €</b>

Compte tenu des résultats de la section d'investissement et des Restes à Réaliser, sur le solde de 728 398,39 €, la somme de **57 423,28 €** devra être affectée en investissement et le reste en report à nouveau pour le budget primitif 2017. Il convient de préciser que 75 000,00 € devront être conservés à titre de réserve ou fonds de roulement.

#### **LES DEPENSES**

Le total des dépenses mandatées s'élève à **6 150 324,85 €** et se décompose comme suit :

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 436 381,83 €	1 398 925,44 €
<b>012</b>	Charges de personnel	3 810 548,66 €	3 750 907,47 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	468 908,23 €	484 486,88 €
<b>66</b>	Charges financières	204 080,48 €	198 131,53 €
<b>042</b>	Opération de transfert entre section	426 156,39 €	314 198,08 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	18,80 €	3 675,45 €
		<b>6 346 094,39 €</b>	<b>6 150 324,85 €</b>

#### **LES RECETTES**

Le total des titres émis s'élève à **6 262 760,53 €** qui se décompose de la façon suivante :

CHAPITRES	LIBELLES	Année 2015	Année 2016
70	Produits des services	383 503,86 €	381 909,78 €
73	Impôts et taxes	3 689 344,11 €	3 665 559,94 €
74	Dotations, subventions, participations	1 669 470,35 €	1 561 949,86 €
75	Autres produits de gestion courante	162 000,85 €	205 729,25 €
013	Atténuation de charges	171 992,05 €	194 956,02 €
76	Produits financiers	25,10 €	577,69 €
77	Produits exceptionnels	124 200,09 €	22 328,31 €
042	Opération de transfert entre section	269 512,80 €	229 749,68 €
		<b>6 470 049,21 €</b>	<b>6 262 760,53 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES

Le total des mandats émis à la section d'investissement s'élève à **1 067 523,32 €** et se décompose de la façon suivante :

<b><u>CHAPITRE 040</u> : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>229 749,68 €</b>
<b><u>CHAPITRE 041</u> : OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>1,00 €</b>
<b><u>CHAPITRE 16</u> : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT</b>	<b>433 106 ,90 €</b>
<b><u>CHAPITRE 20</u> : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18 960,00 €</b>
<b><u>CHAPITRE 204</u> : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>18 661,61 €</b>
<b><u>CHAPITRE 21</u> : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>196 753,36 €</b>
<b><u>CHAPITRE 23</u> : IMMOBILISATION EN COURS</b>	<b>150 085,95 €</b>
<b><u>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b>20 204,82 €</b>
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>1 067 523,32 €</u></b>

### LES RECETTES

Le total des titres émis s'élève à **1 542 251,05 €** qui se répartit comme suit :

<b><u>CHAPITRE 10</u> : DOTATION FONDS DIVERS</b>	<b>167 963,31 €</b>
<b><u>CHAPITRE 13</u> : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>167 547,66 €</b>
<b><u>CHAPITRE 16</u> : EMPRUNTS</b>	<b>888 000,00 €</b>
<b><u>CHAPITRE 23</u> : IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>3 811,00 €</b>
<b><u>CHAPITRE 27</u> : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>730,00 €</b>
<b><u>CHAPITRE 040</u> : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>314 198,08 €</b>
<b><u>CHAPITRE 041</u> : OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>1,00 €</b>
<b><u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>1 542 251,05 €</u></b>

## **BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des chiffres qui viennent d'être évoqués :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réalisés	RAR	Réalisés	RAR
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 150 324,85 €</b>		<b>6 262 760,53 €</b>	
Excédent Fonctionnement antérieur			<b>615 962,71 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 067 523,32 €</b>	<b>155 195,70 €</b>	<b>1 542 251,05 €</b>	<b>173 471,00 €</b>
Excédent Investissement antérieur	<b>550 426,31 €</b>			

	↓		↓
	<b>7 923 470,18 €</b>		<b>8 594 445,29 €</b>

**Le solde disponible ressort à 670 975,11 €.**

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

### **INVESTISSEMENT**

#### ***ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2016***

#### **DÉPENSES**

COMPTES	LIBELLE	Reste à réaliser 2016
2031	Frais d'études	8 008,00 €
2152	Installations de voirie	548,35 €
21534	Réseaux d'électrification	15 565,09 €
21568	Autres matériels d'incendie	2 799,91 €
21578	Autres matériels de voirie	1 042,80 €
2182	Matériel de transport	27 300,00 €
2183	Matériel de bureau	11 527,90 €
2188	Autres immobilisation	4 397,27 €
2313	Construction	66 810,42 €
2315	Installations matériel	17 195,96 €
<b>TOTAL DES RESTES A RÉALISER EN DÉPENSES</b>		<b>155 195,70 €</b>

#### **RECETTES**

COMPTES	LIBELLE	Reste à réaliser 2016
1321	Etat	129 130,00 €
1322	Région	35 100,00 €
1328	Autres	9 241,00 €
<b>TOTAL DES RESTES A RÉALISER EN RECETTES</b>		<b>173 471,00 €</b>

**La délibération suivante est prise :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nordine BOUMARAF, Adjoint, délibérant sur le **compte administratif de l'exercice 2016** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Votants : 26**

**6 abstentions** : Mme CHOMIENNE, M. GARCIA, Mmes GALINAT, PAVIE, MM. BOUCHER, PEANO.

**1 contre** : M. BONNAMY

**19 pour**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

**4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DE LA VILLE**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE D'AFFECTER** au budget 2017 les sommes suivantes :
- Compte tenu des résultats de la section d'investissement et des Restes à Réaliser Dépenses (155 195,70 €) et des Restes à Réaliser Recettes (173 471 €), sur l'excédent cumulé 2016 de 728 398,39 € de la section d'exploitation, 57 423,28 € seront affectés en investissement à l'article 1068 et le reste en report à nouveau à l'article 002.
- Le déficit cumulé de 75 698,58 € de la section d'investissement est reporté intégralement à l'article 001.

**5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT FOUR BRULE**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

65	Autres charges de gestion courante	53 876,09 €
042	Opération ordre transfert entre sections	11 123,91 €
<b>TOTAL</b>		<b>65 000,00 €</b>

**Recettes**

70	Vente de terrains	65 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>65 000,00 €</b>

## Investissement

### Dépenses

001	Déficit antérieur	11 123,91 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 123,91 €</b>

### Recettes

040	Opération ordre transfert entre sections	11 123,91 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 123,91 €</b>

### **La délibération suivante est prise :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Nordine BOUMARAF, Adjoint, délibérant sur le **compte administratif du « Four brûlé » de l'exercice 2016** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

## **6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

### Fonctionnement

#### Dépenses

011	Charges générales	0,00 €
	Excédent cumulé	14 106,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 106,81 €</b>

#### Recettes

002	Excédent antérieur	12 834,81 €
70	Vente électricité	1 272,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 106,81 €</b>

### Investissement

#### Dépenses

		0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### Recettes

		0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

### **La délibération suivante est prise :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Nordine BOUMARAF, Adjoint, délibérant sur le **compte administratif « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2016** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

## **7 - VOTE DES TAUX**

M. COSNIER donne la lecture ci-après :

*L'an dernier, dans les mêmes circonstances, je disais :*

*« Pour le fonctionnement, la tâche est plus difficile, compte tenu des charges importantes, incombant à la commune, pour garantir l'offre de services publics et, d'autres incombant à la Ville-Centre, qui bénéficient aux habitants du territoire alentour et plus particulièrement du Castelrenaudais intercommunal (entretien des équipements, salles, voiries et espaces publics...).*

*Cependant, il est proposé de faire le pari d'avancer sans toucher aux taux d'imposition. La commune se l'autorise car un important travail a été réalisé, sur la masse salariale, sur les dépenses en fournitures, l'objectif étant de restructurer certains services afin d'avoir un peu d'efficience et moins de dépenses ».*

*Ça c'était le 25 mars 2016.*

*Aujourd'hui 30 mars 2017, rien n'est démenti, tout est conforté et je peux d'ores et déjà dire, qu'en terme de fonctionnement, au vu de nos progrès constatés, nous avons confirmé et poursuivi cette drastique maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui nous permet de pratiquer des tarifs plus que raisonnables. Et cela sans nous renier politiquement puisque n'ayant pas remplacé certains départs en retraite nous avons pris 8 x ½ temps par le Contrat Nouvel Elan. Et pourtant, l'austérité gouvernementale, destinée à juguler, soi disant, les déficits publics, n'a pas faibli et continue à nous pénaliser durement par une baisse, allégée mais reconduite, des dotations d'Etat.*

*A cela, s'ajoutent quelques avatars imprévus et surtout la résorption obligée, et non solidaire, du bilan désastreux du syndicat de transport scolaire.*

*Cela a été largement abordé, expliqué et discuté lors du DOB, donc je n'y reviens pas.*

*La conclusion est que, malgré une maîtrise optimale des charges de fonctionnement, malgré un travail important de prospective et les efforts de tous pour anticiper nos projets, notre PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) ne pourra se concrétiser qu'à condition de consentir un effort supplémentaire des contribuables. Ce n'est pas une augmentation vaine des taux d'imposition, ce n'est pas une dépense stérile d'ajustement, c'est un véritable et solidaire investissement pour l'avenir de tous les Renaudins.*

*Cet effort signifie le gage d'une amélioration significative de notre CAF (Capacité d'Auto Financement), de notre dette et de notre investissement.*

*Je crois que chacun d'entre nous est bien conscient que l'effort collectif sera payant et qu'il confortera la ligne politique que nous avons choisie depuis plusieurs années, et qui porte ses fruits.*

*Parce que, certes on augmente les impôts, mais en retour il y a des actes, du concret, tant en fonctionnement qu'en investissement.*

M. COSNIER souligne qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 5 points mais d'une augmentation de 5 % des taux qui étaient déjà pratiqués. Il explique que lorsque l'on veut proposer des services aux administrés, la commune se voit contrainte de trouver des recettes. Il ajoute que l'on espère beaucoup de cette prospective. Il explique qu'au niveau des recettes, il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'ici 2020. Une prospective à 3 ans a été faite pour la deuxième partie du mandat avec des gros investissements (la Tour de l'Horloge, l'éclairage public) et ces incertitudes d'aides qu'on attend, qui repartent, qui reviennent. On se donne les moyens de réaliser ce qu'on a prévu dans ce PPI, avec les aléas. On vous demande de nous suivre si vous nous faites confiance.

*La délibération suivante est prise :*

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés**

**Votants : 28**

**6 abstentions** : Mme CHOMIENNE, M. GARCIA, Mmes GALINAT, PAVIE, MM. BOUCHER, PEANO.

**1 contre** : M. BONNAMY

**21 pour**

➤ **FIXE les taux des contributions directes pour 2017** ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation	15,79 %
Foncier Bâti	29,63 %
Foncier Non Bâti	64,01 %

Le produit fiscal attendu soit **2 427 647 €** sera imputé à l'article 73111 du budget de la commune.

Mme CHOMIENNE explique que l'abstention de l'opposition est une abstention qui restera positive. Elle a bien compris la nécessité pour le budget d'augmenter les impôts. Elle ajoute que l'opposition ne peut pas voter totalement les choix de la majorité qui ne sont pas forcément les leurs. Ce n'est pas un vote sanction mais un vote d'abstention positive car il a été noté des points positifs sur l'élaboration du budget.

Mme COUSTENOBLE souligne que l'augmentation des taux est vraiment liée au programme.

Mme CHOMIENNE pense qu'il serait important d'expliquer cette augmentation des taux à la population, sans rentrer dans les détails techniques.

Mme COUSTENOBLE informe qu'une explication sera donnée lors du prochain bulletin municipal.

## **8 - BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE**

### **RECAPITULATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>1 543 400,00 €</b>
60	Achats et variation de stocks	840 500,00 €
61	Services extérieurs	380 150,00 €
62	Autres services extérieurs	257 250,00 €
635/7	Impôts, taxes et versements	65 500,00 €
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>3 691 150,00 €</b>
62/63	Impôts, taxes et versements sur rémunérations	65 000,00 €
64	Charges de personnel	3 626 150,00 €

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	483 486,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	215 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLE	4 000,00 €
014 - PRODUIT EN ATTENUATION	- €
022 - DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	320 000,00 €
023 - PRELEVEMENT POUR INVESTISSEMENT	667 989,11 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 975 025,11 €</b>

## RECAPITULATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017
70 - PRODUITS DES SERVICES		381 300,00 €
72 - TRAVAUX EN REGIE		250 000,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES		3 736 750,00 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS		1 563 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION		150 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		500,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 500,00 €
013 - CHARGES EN ATTENUATION		220 000,00 €
002 - RESULTAT REPORTE		670 975,11 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 975 025,11 €</b>

## Section d'investissement

Mme COUSTENOBLE donne le détail des travaux retenus à la commission générale du 17 mars 2017 et donne lecture de la structure du budget.

### Fonctionnement

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	1 543 400,00 €
012	Charges de personnel	3 691 150,00 €
014	Atténuation de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	483 486,00 €
66	Charges financières	215 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
042 Art. 6811	Amortissements	320 000,00 €
023	Financement investissement	667 989,11 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 975 025,11 €</b>

#### Recettes

70	Produits des services	381 300,00 €
042 Art. 72	Travaux en régie	250 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 736 750,00 €
74	Dotations subventions	1 563 000,00 €
75	Autres produits	150 000,00 €
76	Produits financiers	500,00 €
013	Charges en atténuation	220 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 500,00 €
002	Résultats cumulés 2016	670 975,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 975 025,11 €</b>

## Investissement

### Dépenses

001	Déficit d'investissement 2016	75 698,58 €
16	Remboursement emprunt	420 000,00 €
20422	Subventions d'équipement (façades)	4 500,00 €
20-21-23	Programme de travaux 2017	1 204 530,00 €
	Reste à réaliser	155 195,70 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €
040 Art. 2330-2350	Travaux en régie	250 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 159 924,28 €</b>

### Recettes

1022 et 10223	F.C.T.V.A et Taxe d'Urbanisme	70 000,00 €
1068	Affectation résultats	57 423,28 €
13	Subventions (CDDS + DRAC, etc.)	400 000,00 €
16	Emprunts	401 040,89 €
	Reste à réaliser (subventions)	173 471,00 €
024	Cessions d'immobilisation	70 000,00 €
021	Prélèvement sur fonctionnement	667 989,11 €
040 Art. 281	Amortissements	320 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 159 924,28 €</b>

M. CLEMOT, Trésorier, fait l'analyse suivante :

« La commune prélève sur la section de fonctionnement pour imputer en investissement la quasi-totalité de son fonds de roulement, c'est-à-dire la réserve de la collectivité. M. CLEMOT pose la problématique suivante : le budget tel qu'il s'équilibre aujourd'hui et si tous les investissements prévus se réalisent, sans que la commune n'ait pu obtenir toutes les subventions inscrites dans le budget, en fin d'année la commune n'aura plus de réserve du tout. Elle risque d'arriver avec un fonds de roulement assez proche de zéro.

M. MAURY explique qu'en suivant cette analyse effectivement on se rapproche de zéro mais on exclut l'excédent de fin d'année de la section de fonctionnement.

Il fait part des remarques ci-après :

- La construction du budget nécessite un autofinancement fort pour réaliser le PPI,
- C'est un prévisionnel avec des recettes qui ne sont pas prévues mais dont on a la quasi certitude d'obtenir, notamment la subvention de la DRAC pour la Tour de l'Horloge qui n'est pas comptabilisée dans les 400 000 € et aussi le FSIL (250 000 € attendus).
- Il est à noter un petit changement par rapport aux constructions budgétaires précédentes. Cette année, dans la construction, il paraît important d'afficher un budget conforme à la prospective qui a été présentée, parce que si les dépenses de fonctionnement avaient été majorées et l'autofinancement diminué, il y aurait légitimité à dire que le budget n'est pas le reflet du DOB. C'est une construction différente avec une section de fonctionnement plutôt réaliste et une section d'investissement plutôt prudente parce que toutes les subventions ne sont pas indiquées.

M. COSNIER complète en disant qu'on prend un risque mais que l'on va être prudent et sur nos gardes. Si d'aventure la commune ne percevait pas les subventions escomptées, les projets seraient alors revus. Pour l'instant nous avons été optimistes, réalistes et ambitieux.

La délibération suivante est prise :

Sur rapport de M. Michel COSNIER, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2017,

Considérant le projet du budget primitif 2017 de la commune de Château-Renault,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés**

**Votants : 28**

**6 abstentions** : Mme CHOMIENNE, M. GARCIA, Mmes GALINAT, PAVIE, MM. BOUCHER, PEANO.

**1 contre** : M. BONNAMY

**21 pour**

➤ **ADOPTE le Budget Primitif 2017 de la commune de Château-Renault, ci-après :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 975 025,11 €	6 975 025,11 €	2 159 924,28 €	2 159 924,28 €

Mme CHOMIENNE explique que l'opposition municipale s'abstient car elle estime ne pas avoir eu suffisamment d'éléments au niveau de la section d'investissement. Toutefois, elle note les efforts réalisés au niveau de la section de fonctionnement. Elle ajoute qu'au vu des observations formulées par Monsieur le Trésorier, la majorité peut avoir quelques inquiétudes en cas de coup dur. Elle souligne toutefois que l'abstention reste positive.

Mme COUSTENOBLE rappelle que l'on restera vigilant.

### **8.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017**

Mme COUSTENOBLE présente le tableau des effectifs.

M. COSNIER demande qu'un toilettage du tableau soit effectué entre effectifs budgétaires et effectifs pourvus.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **ADOPTE le tableau des effectifs 2017.**

### **DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES**

Le Conseil Municipal doit délibérer sur certaines dépenses dans le cadre du budget 2017.

#### **Personnel communal**

##### **• Vêtements de travail**

La ville achètera et fournira l'habillement au personnel des services techniques soumis aux règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.

##### **• 8.2 - Chèque CADHOC : renouvellement de la convention**

Vu le décret n° 2008-1394 du 19 décembre 2008 (JO du 24/12/2008), fixant la valeur du plafond mensuel de Sécurité Sociale pour 2010,

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Château-Renault offre aux agents des vêtements de travail pour les services techniques et des bons de vêtement pour les agents des autres services.

Afin d'être plus respectueux de la réglementation, dans sa séance du 16 mars 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer aux salariés des bons cadeau à l'occasion des fêtes de Noël sous la forme de Chèque CADHOC.

Le montant global n'excédant pas le plafond mensuel de la Sécurité Sociale, les bons sont exclus de l'assiette de cotisation.

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ➔ **RECONDUIT pour 2017 le dispositif Chèque CADHOC,**
- ➔ **FIXE la valeur du Chèque CADHOC à 70 € par agent,**
- ➔ **AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèque CADHOC.**

### **• 8.3 - Complément de rémunération accordé au personnel communal au titre du 13<sup>ème</sup> mois**

Conformément au principe de maintien des avantages acquis collectivement en matière de complément de rémunération énoncé par l'article III, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 27 mars 1987 de maintenir et de verser directement au personnel communal les avantages de rémunération qu'il lui accordait, antérieurement à la publication de cette loi.

Pour mémoire, il est rappelé qu'au titre des budgets 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 le Conseil Municipal a voté l'inscription des crédits correspondants à ce complément de rémunération (13<sup>ème</sup> mois).

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **INSCRIT au titre du budget 2017, un crédit de 146 565,45 €** destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13<sup>ème</sup> mois).
  - Agents titulaires : salaire net du mois de décembre de l'année 2016.
  - Agents non titulaires et agents titulaires arrivés ou partis en cours d'année : salaire net moyen de l'exercice 2016 au prorata temporis de la période de travail effectué.

### **8.4 - Cotisations 2017 et autres contingents**

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** au titre de l'exercice 2017 l'inscription des crédits suivants :

## **Cotisations 2017**

- Association des Maires d'Indre & Loire : 1 516,75 €
- Association des Maires de France : 822,98 €
- F. N. C. C (Fédération Nationale des Communes pour la Culture) : 204,00 €
- Association des Petites Villes de France : 487,18 €  
(Cotisation 464,31 € (0,09 € x 5 159 ha) + abonnement 22,40 €)

## **Autres contingents et participations 2017**

- FDGDON 37 765,00 €  
(Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Indre et Loire)
- Participation frais de fonctionnement du Syndicat de la Brenne 3 744,74 €
- SICALA (0,24 € x 5 159 habitants) 1 238,00 €

### **8.4.1 - SUBVENTION AU C.C.A.S. 2016**

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE D'INSCRIRE** une subvention d'exploitation de **130 000 €** au CCAS.

La dépense sera inscrite à l'article 657362 du budget de la ville.

### **8.5 - VOTE DES SUBVENTIONS 2017**

Le tableau des subventions est examiné.

#### **Subventions locales :**

##### Ecoles maternelles et primaires :

En ce qui concerne les écoles, M. COSNIER rappelle que l'école J. Prévert sera regroupée et fusionnera avec l'école maternelle A. Malraux car il ne restait plus que deux classes dans chaque école. Le choix du regroupement s'est porté sur cette dernière car elle avait un nombre d'élèves scolarisés plus important.

Il explique que c'est un choix qui a été quasiment imposé par le DASEN et le Préfet. Ce choix nous permettra de revoir le problème de l'école J. Prévert, de diminuer certains coûts de fonctionnement et de réaffecter les locaux qui continueront à être entretenus et chauffés. La destination des locaux n'a pas encore été débattue.

M. BOUMARAF explique que la répartition de l'enveloppe de 4 365 € allouée aux écoles a été discutée avec les directeurs d'écoles. La répartition s'effectuera au prorata du nombre d'élèves par école. Il ajoute que le montant de l'enveloppe est resté le même qu'en 2016.

##### Anciens Combattants Prisonniers de guerre 39-45 CATM :

M. COSNIER propose de reconduire la somme de 300 €. Il est précisé que la commune paie les gerbes de fleurs à chaque cérémonie.

Croix Rouge :

Mme CHOMIENNE informe que l'association paie un loyer à la Communauté de Communes, propriétaire des locaux situés rue la République.

Le fait que la Communauté de Communes fasse payer un loyer à cette association humanitaire, qui effectue un travail remarquable sur le terrain, gêne M. BOUMARAF.

Il ajoute que, bien que le budget communal soit moins confortable que celui de la Communauté de Communes, la commune met gracieusement ses locaux à disposition des associations.

Mme CHOMIENNE explique que la majeure partie des actions est menée sur Château-Renault.

Il est décidé de maintenir la somme de 560 €.

**Frais de déplacement :**

Collège A. Bauchant / Lycée des Métiers Beauregard :

Il est décidé d'inscrire une enveloppe de 1 000 € pour chacun des deux établissements, en fonction des projets qui seront présentés.

**Subventions culturelles :**

Une précision est apportée pour les associations de théâtre :

- Art'Scène : la commission a proposé d'accorder 100 € car l'association bénéficie d'avantages en nature.

- Amis en scène : la commission a proposé d'accorder 300 € car l'association a un atelier pour les enfants et a moins d'avantages en nature.

En ce qui concerne la nouvelle association "Nous sommes tous citoyens du monde", la commission a proposé d'accorder une subvention de démarrage de 300 €.

Le Conseil Municipal décide de valider les propositions de la commission.

**Subventions sportives :**

Enveloppe de 45 000 €.

Le Conseil Municipal a validé les propositions de la commission.

(voir tableau ci-dessous point 8.6)

**Autres demandes non locales :**

Pas de remarque particulière.

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **VOTE** les subventions pour l'année 2017 aux sociétés et organismes suivant le tableau en annexe.

**8.6 - SUBVENTIONS SPORTIVES 2017 (1<sup>ère</sup> partie) :**

Parmi l'enveloppe globale destinée au subventionnement des associations, 45 000,00 € sont affectés aux associations sportives dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Cette somme sera distribuée en deux fois selon la répartition ainsi définie et approuvée par la commission des sports.

**Pour la première partie**  
**23 625,00 €**

qui fait l'objet de la présente délibération, concerne 5 des 7 critères retenus par la commission des sports.

Qui sont :

- 1 – nombre total de licenciés.
- 2 – nombre de licenciés dans l'école de jeunes.
- 3 – nombre de licenciées habitants de Château-Renault.
- 4 – l'effort d'autofinancement.
- 5 – pour la communication de l'image de la commune au travers des manifestations organisées par les associations.

Selon la répartition suivante :

1<sup>er</sup> critère = 4 500,00 €  
2<sup>ème</sup> critère = 3 375,00 €  
3<sup>ème</sup> critère = 9 000,00 €  
4<sup>ème</sup> critère = 4 500,00 €  
5<sup>ème</sup> critère = 2 250,00 €

La deuxième partie de la subvention, sera présentée ultérieurement au vote du Conseil Municipal. Elle sera calculée qu'après réception, par le service des sports, des cahiers de compte des associations complétés des justificatifs de dépenses et de recettes.

Le 6<sup>ème</sup> critère prend en compte les frais de fonctionnement des clubs, hormis la rémunération des cadres techniques. Pour ce critère il est affecté la somme de 18 675,00 €.

Le 7<sup>ème</sup> critère prend en compte la participation des associations sportives dans des projets municipaux liés au sport. Pour ce critère il est affecté la somme de 2 700,00 €.

La commission des sports propose d'accorder les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants</b>
<b>USR BADMINTON</b>	<b>1 608.19</b>
<b>CRA BASKET</b>	<b>2 394.86</b>
<b>USR ATHLE-CROSS</b>	<b>2 016.45</b>
<b>US MUSCULATION</b>	<b>420.92</b>
<b>USR ESCALADE</b>	<b>760.06</b>
<b>USR FOOTBALL</b>	<b>3 670.78</b>
<b>USR FUTSAL</b>	<b>1 345.36</b>
<b>GYMNASTIQUE SPORTIVE RENAUDINE</b>	<b>1 020.48</b>
<b>JUDO CLUB CHATEAU-RENAULT</b>	<b>3 369.82</b>
<b>KARATE KIOKUSHINKAI RENAUDIN</b>	<b>1 243.81</b>
<b>A.S. COLLEGE ANDRE BAUCHANT</b>	<b>511.63</b>
<b>HANDBALL CASTELRENAUDAIS</b>	<b>901.73</b>

<b>SUBAQUATIQUE RENAUDINE</b>	<b>104.01</b>
<b>TENNIS CLUB RENAUDIN</b>	<b>816.15</b>
<b>USR TENNIS DE TABLE</b>	<b>749.27</b>
<b>ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR</b>	<b>843.61</b>
<b>TWIRLING-BATON</b>	<b>1 847.86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 625.00</b>

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Sports,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **APPROUVE** le tableau des subventions 2017 accordées aux associations.

## **9 - BUDGET PRIMITIF 2017 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

011	Charges générales	15 356,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 356,81 €</b>

#### **Recettes**

70	Vente électricité	1 250,00 €
002	Excédent cumulé	14 106,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 356,81 €</b>

### **Investissement**

#### **Dépenses**

		0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### **Recettes**

		0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

Sur rapport de M. Michel COSNIER, Maire,  
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2017 **panneaux photovoltaïques** de la commune de Château-Renault,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **ADOPTE** le Budget Primitif 2017 **panneaux photovoltaïques** de la commune de Château-Renault, ci-après :

<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
15 356,81 €	15 356,81 €	0 €	0 €

## **10 - SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **10.1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2016** **EAU – ASSAINISSEMENT DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Sur proposition de M. le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ➔ **APPROUVE** les comptes de gestion 2016 des services Eau & Assainissement, dressés par M. Stéphane CLEMOT, Receveur Municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2016.

**La délibération suivante est prise :**

Concernant l'approbation des comptes de gestion établis par M. CLEMOT Stéphane du 01/01/2016 au 31/12/2016, Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **10.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 EAU - ASSAINISSEMENT**

#### **Service de l'Eau**

##### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

011	Charges à caractère général	1 332,00 €
042	Amortissements	106 002,74 €
66	Charges financières	12 853,10 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Excédent cumulé de fonctionnement 2016		107 138,49 €
<b>TOTAL</b>		<b>227 326,33 €</b>

##### **Recettes**

002	Excédent antérieur	53 319,10 €
70	Produits des services	171 105,73 €
042	Amortissements subventions	2 901,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>227 326,33 €</b>

## Investissement

### Dépenses

001	Déficit antérieur	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert de sections	2 901,50 €
16	Remboursement emprunt	26 957,36 €
041	Opérations patrimoniales	20 202,37 €
23	Travaux	122 288,56 €
Excédent cumulé d'investissement 2016		293 883,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>466 232,82 €</b>

### Recettes

001	Excédent antérieur	319 825,34 €
13	Subvention	0,00 €
16	Emprunt	- €
27	Remboursement TVA	20 202,37 €
040	Amortissements	106 002,74 €
041	Opérations patrimoniales	20 202,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>466 232,82 €</b>

## Service de l'Assainissement

### Fonctionnement

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	8 053,80 €
66	Intérêts	45 415,50 €
042	Amortissements	103 619,60 €
Excédent cumulé de fonctionnement 2016		186 143,26 €
<b>TOTAL</b>		<b>343 232,16 €</b>

#### Recettes

002	Excédent antérieur	137 642,90 €
70	Produits des services	157 685,64 €
042	Amortissements subventions	47 903,62 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>343 232,16 €</b>

## Investissement

### Dépenses

040	Amortissements subventions	47 903,62 €
16	Emprunts	21 568,80 €
23	Travaux (+ RAR)	43 627,58 €
041	Opérations patrimoniales	7 271,27 €
Excédent cumulé d'investissement 2016		34 120,18 €
<b>TOTAL</b>		<b>154 491,45 €</b>

### Recettes

001	Excédent antérieur	14 302,82 €
041	Opérations patrimoniales	7 271,27 €
106	Réserves	22 026,49 €
27	Remboursement TVA	7 271,27 €
040	Amortissements immobilisations	103 619,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>154 491,45 €</b>

### **La délibération suivante est prise :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Nordine BOUMARAF, Adjoint, délibérant sur le **compte administratif du service de l'Eau de l'exercice 2016** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

M. CLEMOT, Trésorier, explique que les budgets eau et assainissement sont des compétences qui seront transférées à la Communauté de Communes à l'horizon 2020. Il informe que les budgets excédentaires sur l'eau et l'assainissement génèrent de la trésorerie. C'est une trésorerie que la commune n'aura plus lorsqu'il y aura eu transfert de compétences. Il souligne que la commune pourrait être confrontée à des problèmes de trésorerie si elle arrive sur une situation un peu tendu sur le fond de roulement.

M. MAURY rappelle que l'excédent de trésorerie que fournissaient les budgets annexes a permis pendant longtemps à la commune de ne pas à avoir à tirer l'emprunt en début d'année. Elle devra sans doute revoir son planning de tirage d'emprunt. Il ajoute qu'il n'y aura pas d'impact budgétaire mais un impact de trésorerie qui se soldera par un tirage plus tôt.

M. MOTTEAU informe que la trésorerie sera dépensée puisque des travaux sur le budget de l'eau pour la tranche 1, de la rue de la République, seront prévus (remplacement de branchements plomb et de canalisations). Pour l'assainissement, des travaux seront engagés pour limiter les fuites et l'entrée d'eaux parasites.

M. MOTTEAU rappelle que le prix de l'eau et de l'assainissement à Château-Renault est bas, plus bas que sur les autres collectivités de la Communauté de Communes. Il explique qu'à partir du moment où il y aura transfert, il est certain que le prix de l'eau, pour ces collectivités, augmentera et subira un rattrapage, sans doute sur plusieurs années. Il ajoute que dans le cadre des financements pour travaux, l'Agence l'Eau demande que la commune ait un prix de l'eau plus élevé.

M. CLEMOT informe que la loi n'impose pas le transfert des excédents. Cette question devra faire l'objet de discussions d'élus.

M. MAURY pense qu'il y a effectivement une stratégie à mener.

### **10.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 EAU - ASSAINISSEMENT**

Madame COUSTENOBLE rappelle que conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOPTE** les résultats 2016 et les affectations suivantes :

#### **EAU**

##### Section d'Exploitation

Résultat excédentaire .....	53 819,39 €
Excédent antérieur .....	53 319,10 €
Excédent cumulé .....	107 138,49 €

##### Section d'Investissement

Résultat déficitaire .....	25 942,31 €
Excédent antérieur .....	319 825,34 €
Excédent cumulé .....	293 883,03 €

Considérant que l'excédent d'investissement cumulé de 293 883, 03 € est supérieur au solde des restes à réaliser, recettes 21 186,95 € et dépenses, 127 121,72 €, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, 107 138,49 € peut être reporté sur le budget 2017 à l'article 002 tout comme l'excédent d'investissement à l'article 001.

## **ASSAINISSEMENT**

### Section d'Exploitation

Résultat excédentaire.....	48 500,36 €
Excédent antérieur .....	137 642,90 €
Excédent cumulé .....	186 143,26 €

### Section d'Investissement

Résultat excédentaire.....	19 817,36 €
Excédent antérieur .....	14 302,82 €
Excédent cumulé.....	34 120,18 €

Considérant qu'il n'y a aucun restes à réaliser, l'excédent d'exploitation de 186 143,26 € est reporté à l'article 002 et l'excédent d'investissement de 34 120,18 € est reporté à l'article 001 du budget de l'assainissement.

## **10.4 - ADOPTION DU TABLEAU 2017 DES AMORTISSEMENTS SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT**

Madame COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances, rappelle que depuis 1992 la commune a élaboré ses budgets primitifs des services annexes de l'eau et de l'assainissement en intégrant les nouvelles dispositions de la comptabilité M49.

Dans sa séance du 23 mars 1992, le Conseil Municipal avait adopté les durées et les montants des amortissements de ces services.

Le tableau des amortissements est mis à jour chaque année en fonction des investissements réalisés au cours de l'exercice et soumis au vote du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte les tableaux des amortissements 2017 des services annexes Eau et Assainissement, joints en annexes.**

## **10.5 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Services annexes de l'Eau et de l'Assainissement**

### **Service de l'Eau**

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

011	Charges à caractère général	10 000,00 €
66	Intérêts	15 000,00 €
021	Versement section investissement	140 138,49 €
042	Amortissements	115 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>280 138,49 €</b>

##### **Recettes**

002	Excédent antérieur	107 138,49 €
70	Produits des services	170 000,00 €
042	Amortissements subventions	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>280 138,49 €</b>

## Investissement

### Dépenses

16	Emprunts	30 000,00 €
23	Restes à réaliser	127 121,72 €
23	Travaux	515 086,75 €
040	Amortissements subventions	3 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	105 000,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>780 208,47 €</b>
--------------	---------------------

### Recettes

001	Excédent antérieur	293 883,03 €
27	Restes à réaliser	21 186,95 €
041	Opérations patrimoniales	105 000,00 €
27	Remboursement TVA	105 000,00 €
023	Versement section Fonct.	140 138,49 €
040	Amortissements immobilisations	115 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>780 208,47 €</b>	

M. MOTTEAU explique qu'il y aura la continuité des efforts de suppression des branchements plomb et remplacement de canalisations, avec travaux de terrassement et remise en état du terrain.

Remplacement d'une canalisation au niveau du secteur du pont de Bel Air. Canalisation qui est fermée depuis deux ans et qu'il faut remplacer car le secteur n'est plus bouclé.

## Service de l'Assainissement

### Fonctionnement

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	9 000,00 €
66	Intérêts d'emprunt	45 000,00 €
023	Virement section investissement	207 143,26 €
042	Amortissements	105 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 143,26 €</b>	

#### Recettes

002	Excédent antérieur	186 143,26 €
70	Produits des services	130 000,00 €
042	Amortissements subventions	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 143,26 €</b>	

## Investissement

### Dépenses

040	Amortissements subventions	50 000,00 €
16	Remboursement emprunt	23 000,00 €
23	Travaux	293 263,44 €
041	Paiement TVA (Art. 27)	20 000,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>386 263,44 €</b>
--------------	---------------------

### Recettes

001	Excédent antérieur	34 120,18 €
27	Remboursement TVA (fermier)	20 000,00 €
041	Transfert TVA (Art. 27)	20 000,00 €
021	Prélèvt sur la section de fonct.	207 143,26 €
040	Amortissements	105 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 263,44 €</b>	

M. MOTTEAU informe qu'une étude a été lancée pour réaliser un schéma directeur sur le réseau d'assainissement. Il permettra de définir quelles seront les actions à mener pour l'optimiser et faire en sorte que la station d'épuration reçoive moins d'eaux de pluie lors de gros orages.

Pour le moment, le nombre exact de canalisations à remplacer ou à renforcer n'est pas connu mais un budget a été prévu pour cela. Il ajoute que quelques travaux mineurs seront réalisés sur les postes de relèvement qui sont vieillissants.

*La délibération suivante est prise :*

Sur rapport de M. Michel COSNIER, Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant le projet du budget primitif 2017 **des services annexes de l'eau et de l'assainissement** de la commune de Château-Renault,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2017 des services annexes de l'eau et de l'assainissement de la commune de Château-Renault, ci-après :**

### **Service de l'Eau**

<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
280 138,49 €	280 138,49 €	780 208,47 €	780 208,47 €

### **Service de l'Assainissement**

<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
366 143,26 €	366 143,26 €	386 263,44 €	386 263,44 €

## **N° 11**

### **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT :**

#### **Evolution de la surtaxe communale pour le service assainissement**

M. MOTTEAU rappelle que le prix de l'eau et de l'assainissement à Château-Renault se situe dans le bas de la fourchette départementale, régionale et nationale. Il explique que la commune a des travaux à mener pour lesquels les excédents actuels risquent d'être un peu justes. Il rappelle que l'an dernier le prix de l'eau potable a été réajusté. Cette année il est procédé à un réajustement du prix de l'assainissement afin d'avoir des choses un peu plus cohérentes lorsque cette compétence sera transférée à la Communauté de Communes et également plus cohérente avec les travaux que l'on veut mener sur le territoire communal. Le prix de l'abonnement reste inchangé. Il y a une volonté de ne pas beaucoup augmenter les consommateurs qui utilisent les petits volumes d'eau, par contre on veut décourager les gros consommateurs de continuer à consommer beaucoup car il estime que lorsque l'on consomme beaucoup, il y a possibilité de faire des économies sur l'usage de l'eau.

Par délibération du 30 novembre 2009, le conseil municipal avait fixé la part du prix de l'assainissement, dite « surtaxe communale » qui revient à la commune, celle-ci étant également décomposée en une part fixe constituée par l'abonnement annuel et une part variable constituée par un tarif au mètre cube.

La Ville élabore actuellement un schéma directeur d'assainissement. Un programme d'investissements sera engagé dès 2018 dans l'objectif d'une réhabilitation progressive du réseau de collecte des eaux usées.

Aussi, il est proposé de réévaluer la surtaxe communale pour le service de l'assainissement en augmentant le tarif au mètre cube sans modifier le coût de l'abonnement de 5 €, et en reprenant la tarification adoptée depuis juillet 2016 pour l'eau potable.

Quantité en m <sup>3</sup> /an	2016	Proposition 2017
1 à 100	0,400	0,550
101 à 300	0,408	0,570
301 à 600	0,416	0,600
601 à 1000	0,424	0,650
1001 à 5000	0,432	0,700
5001 et au-delà	0,440	0,750

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au m<sup>3</sup> de l'assainissement passerait de 1,31 € TTC à 1,49 € TTC au m<sup>3</sup> (augmentation de 20 € par an de la facture, soit 6%). Le prix du m<sup>3</sup> TTC eau et assainissement avec abonnement passe de 2,87 € TTC à 3,04 € TTC.

Prix moyen de l'eau en France : 3,85 € TTC / m<sup>3</sup>

Prix moyen Département Indre-et-Loire : 3,68 € TTC / m<sup>3</sup>

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **FIXE** les nouveaux montants de la surtaxe communale concernant le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable, ci-après, montants applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Quantité en m <sup>3</sup> /an	Tarifs 2017
1 à 100	0,550
101 à 300	0,570
301 à 600	0,600
601 à 1000	0,650
1001 à 5000	0,700
5001 et au-delà	0,750

## N°12

### **RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES :**

**Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour une campagne de mesures en nappe haute dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement**

La Ville a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Dans le cadre de cette étude, des mesures doivent permettre de quantifier et d'identifier l'origine des eaux claires parasites : eaux pluviales, infiltrations...

La Ville avait sollicité l'Agence de l'eau pour l'acquisition de 8 sondes de mesures.

L'acquisition n'est pas éligible aux dispositifs d'aides.

En revanche, il est possible de solliciter une aide pour compléter la campagne de mesures initialement prévue dans l'étude du schéma directeur d'assainissement. Le montant pour la réalisation de la campagne de mesures en nappe haute est de 6 882,90 € HT.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la réalisation d'une campagne de mesures en nappe haute pour un montant de 6 882,90 € HT,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau une aide à hauteur de 60%, soit 4 129,74 €.

## N° 13

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU – APPEL A PROJETS REDUCTION DES FUITES**

L'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets pour réduire les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable dans les zones de déséquilibre des ressources en eau. L'objectif est d'accompagner les collectivités à réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration des rendements par le remplacement des conduites les plus défectueuses.

Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'appel à projets sera clos au plus tard au 30 juin 2017.

Pour les projets situés sur les communes urbaines, l'aide apportée consiste en une avance de 40 % du montant hors taxes du projet.

Depuis 2014, la commune réalise des travaux comprenant le remplacement de façon progressive des tronçons les plus fragiles en fonte grise réalisés dans les années 40-60.

Le programme envisagé sur 2017 comprend les travaux situés rue de la République avec le remplacement de 1605 ml de conduite fonte grise et le remplacement de 306 colliers de prise en charge pour le raccordement des branchements, source de nombreuses fuites.

Le chiffrage prévisionnel des travaux de remplacement de la canalisation rue de la République s'élève à 420 000 € HT.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière à hauteur de 40% auprès de l'Agence de l'Eau pour le remplacement de la canalisation rue de la République, pour un montant total de travaux de 420 000 € HT, soit une avance sollicitée à hauteur de 168 000 €, et à signer tout document nécessaire.

## N° 14

### **REALISATION DE TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES**

Afin de coordonner la réalisation des travaux de remplacement des branchements plomb et les travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans la rue de la République, un groupement de commandes doit être constitué entre la Ville de Château-Renault et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Il est proposé que la commune de Château-Renault soit désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de la passation des marchés dans le respect des dispositions du code des marchés publics. Afin de répartir les coûts des travaux, une clef de répartition sera appliquée en fonction des travaux relevant du réseau d'eau et de l'enfouissement des réseaux.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Château-Renault au groupement de commandes ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

## N° 15

### **DECLARATION PREALABLE DES CLOTURES**

Le règlement du plan local d'urbanisme ainsi que le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine formulent des dispositions particulières concernant l'aspect des clôtures. En l'absence de délibération, seules les modifications ou édifications de clôtures situées en AVAP sont actuellement soumises à une autorisation d'urbanisme.

Dans l'objectif d'un respect des dispositions du règlement du plan local d'urbanisme sur l'ensemble de la commune,

Sur proposition de M. BENOIS, Adjoint à l'Urbanisme,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** que les travaux de clôtures soient soumis à déclaration préalable dans l'ensemble de la commune, y compris dans les zones situées hors AVAP.

## N° 16

### **CONSEIL DE QUARTIER BEL-AIR, BOISNIERE, RABELAIS :**

#### **Projet de stationnements pour co-voiturage**

M. ROMIEN explique que la pratique du co-voiturage est une démarche éco-citoyenne qui doit être encouragée et développée. Actuellement 10 véhicules co-voiturage ont été identifiés et occupent une partie du parking d'Intermarché qui sert de lieu de ralliement.

Les rues avoisinantes Jules Ferry et Chaptal sont impactées par le stationnement des véhicules du personnel de cette enseigne commerciale afin de privilégier le stationnement de sa clientèle.

Le Conseil de Quartier BBR propose l'aménagement d'une zone de co-voiturage rue du Professeur Guillaume Louis.

Cet aménagement pourrait être matérialisé par un marquage au sol et une signalétique verticale.

Le Conseil de Quartier s'impliquera dans la promotion et l'incitation des usagers à privilégier ce lieu de stationnement libérant ainsi d'autres places.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la possibilité de modifier la rue du Pr Guillaume Louis comme suit :

- . Rue à sens unique
- . Neutraliser une demi-chaussée sur 200 m, côté droit sens voie sans issue qui n'est utilisée que par les résidents de ladite rue
- . Installer une signalisation
- . Réserver 15 places en épis à partir du marquage actuel soit environ 45 mètres.
- . Laisser un emplacement latéral comme actuellement sur les 50 mètres suivants pour permettre le stationnement poids lourd comme actuellement.

M. COSNIER évoque le problème de stationnement des camions. Il pense que si les camions ne peuvent plus stationner rue du Pr Guillaume Louis, ils trouveront un autre emplacement qui ne sera pas forcément mieux.

Par ailleurs, il pense qu'une zone de co-voiturage doit être visible. Il ne faut pas que les gens aient peur de stationner leur véhicule dans un endroit isolé.

M. PLOT rejoint l'avis de M. COSNIER. Il explique que le parking d'Intermarché est plus rassurant car il est doté d'un système de vidéosurveillance. Il ajoute que l'avantage de la rue du Pr Guillaume Louis pour les poids lourds est la proximité des commerces.

Il pense que si la commune supprime cette zone de stationnement pour les poids lourds, elle risquera d'être confrontée au même problème qu'avant c'est-à-dire au stationnement de camions rue du Petit Versailles, au niveau de l'arrêt du fil rouge. Ce stationnement engendra des problèmes d'insécurité pour les piétons.

M. COSNIER pense que le projet de stationnement pour le co-voiturage est une bonne idée qu'il faut affiner et discuter en commission.

M. FILLIAU estime qu'il est difficile de mettre la rue du Pr Guillaume Louis en sens unique.

M. COSNIER répond que le fait de mettre cette rue en sens unique obligera les véhicules à prendre le rond-point pour entrer dans la ville. Il demande qu'une réflexion globale et une étude soient menées pour embellir cette entrée de ville.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur ce projet. Une réflexion globale et une étude seront menées.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**N°17**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes du Castelrenaudais est compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ce qui a également pour conséquence la compétence en matière de droit de préemption urbain.

Le Conseil communautaire réuni le 24 janvier 2017 a délibéré sur ce point et à cette occasion, il a été décidé d'appliquer le principe de délégation générale du droit de préemption urbain à destination des communes. Cela signifie que la Communauté de communes conserve le droit de préemption urbain pour ce qui est des opérations à caractère économique, industriel et commercial situées dans les zones correspondantes, et qu'elle redélègue aux communes le droit de préemption urbain sur les autres zones où il avait été institué.

Pour que ce droit de préemption soit de nouveau exercé par la commune, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère en ce sens.

***La délibération suivante est prise :***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Château-Renault approuvé le 19 décembre 2013,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Château-Renault en date du 19 décembre 2013 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** les statuts modifiés de la Communauté de communes du Castelrenaudais,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 24 janvier 2017 portant compétence « PLU » – exercice du droit de préemption urbain,

**Considérant** que la Communauté de communes du Castelrenaudais est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Considérant** que ce transfert de compétence implique le transfert automatique du droit de préemption urbain (D.P.U.) au profit de la Communauté de communes,

**Considérant** que lors du Conseil Communautaire du 24 janvier 2017, il a été validé la délégation du droit de préemption urbain aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, cette dernière conservant toutefois le droit de préemption sur les zones à vocation économique, commerciale et industrielle,

**Considérant** que sur la commune de Château-Renault, la Communauté de communes du Castelrenaudais conserve le droit de préemption sur la totalité de la zone Uc,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** que le droit de préemption urbain soit délégué à la commune de Château-Renault (hors zone Uc à vocation économique, commerciale et industrielle),
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer le droit de préemption urbain.

## **N°18**

### **RESTAURATION SCOLAIRE : suppression du tarif « personnel municipal »**

Lors de la séance d'adoption des tarifs communaux, le 16 décembre 2016, le conseil municipal a validé les tarifs cantines et notamment, un tarif spécifique pour les agents municipaux à hauteur de 3,16 € par repas.

Considérant l'accroissement des demandes des agents municipaux pour venir déjeuner au Restaurant Scolaire, et l'impossibilité pour le restaurant scolaire d'accueillir tous les agents qui le désireraient, et sans compter les problématiques de portage de repas ou encore les inscriptions auprès de l'Elan,

Considérant que le tarif voté est 1 centime plus cher que celui des élémentaires de Château-Renault,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE DE SUPPRIMER** le tarif spécifique de 3,16 €,
- **DECIDE D'APPLIQUER** le tarif adulte, à savoir 5,90 €.

### **INFORMATION :**

**- Calendrier 2017 des Thés Dansants " Défi Danse ! "**

x x x x x x

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.*

x x x x x x

## Conseil municipal du 30 mars 2017

### SUBVENTIONS ORDINAIRES

<b>SUBVENTIONS LOCALES</b>	<b>2017</b>
Ecole maternelle André Malraux	781,00
Ecole maternelle Jaques Prévert	232,00
Ecole maternelle Jules Verne	572,00
Ecole élémentaire G. Combettes + CLIS	1 362,00
Ecole élémentaire N. Mandela	1 418,00
<b>ASSOCIATIONS</b>	
Ass. Anciens Combattants Prisonniers de guerre 39-45 CATM	300,00
Croix Rouge (section locale)	560,00
Secours Catholique	250,00
Secours Populaire Français (comité Ch. Renault)	500,00
Jardins Familiaux du Castelrenaudais	400,00
Amicale des Sapeurs Pompiers du Castelrenaudais	150,00
Amicale des Pêcheurs du Gault	150,00
Fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales	18 000,00
AVAC (Association Véhicules Anciens)	150,00
Association Cœur Santé (Cardio Club)	150,00
Association du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault d'Entraide et de Réadaptation - Service de psychiatrie adulte	250,00
<b>FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>	<b>2017</b>
Collège A. Bauchant	1 000,00 *
LP Beauregard	1 000,00 *
<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>	<b>2017</b>
Associations de JUMELAGE :	
. Château-Renault / Mülheim-Kärlich	400,00
. Ripley	400,00
Association entre le Castelrenaudais et la commune de Covasint (Roumanie)	400,00
Association Amis du Cuir et de la Tannnerie	1 000,00
Les Artistes Castelrenaudins	500,00
Maison des Jeunes et de la Culture	1 000,00
Amis de la danse classique	500,00
Association les Amis d'André Bauchant	500,00
Art'Scène	100,00
Amis en scène	300,00
Nous sommes tous citoyens du monde	300,00
<b>SUBVENTIONS SPORTIVES</b>	<b>2017</b>
Enveloppe Globale	45 000,00

<b>AUTRES DEMANDES (NON LOCALES)</b>	<b>2017</b>
AIDES Tours	150,00
Association de l'Aide Familiale Populaire de Tours	200,00
Planning Familial 37 - Tours	400,00
CFA - Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire - Joué-les-Tours	225,00
BTP CFA Indre et Loire - Saint Pierre des Corps	75,00

\* en fonction des projets